

Année 2021

# L'écho de la Chevrousotte

Villers-Buzon sous ses plus belles lumières...



JOURNAL COMMUNAL  
**Villers-Buzon**

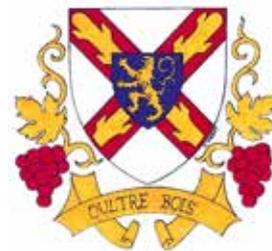


Commune de  
Villers-Buzon





# Le mot du Maire



Chers Citoyennes et Citoyens,

Je vous souhaite pour cette année 2022, avec l'équipe du conseil municipal, tous mes vœux de bonheur et une très bonne santé surtout dans ce contexte si particulier avec la Covid toujours aussi présente qui bouleverse notre quotidien, notre façon de vivre.

En effet, le taux de contamination n'a jamais été aussi élevé avec encore ce nouveau variant. C'est pour cette raison que nous avons décidé d'annuler les « vœux du maire » à la salle des fêtes (une fois de plus) pour ne prendre aucun risque.

Malgré ces restrictions, j'ai été ravi de pouvoir célébrer la cérémonie du 11 novembre 2021 avec une cinquantaine de convives qui s'est suivie par un verre de l'amitié à la « salle ». Un moment de rassemblement qui n'était pas arrivé depuis les derniers « vœux » d'André Ferrer en janvier 2020.

Si je vous souhaite à tous une bonne santé, sachez que la santé financière de la commune se porte très bien avec une trésorerie de 180 000 €, mais ceci est dû au fait que nous n'avons pas investi en 2021, hormis dans les luminaires de Noël, qui je l'espère vous auront séduit.

En revanche, sachez que nous ne nous reposons pas sur nos lauriers, car nous lançons dès cette année la rénovation de nos voiries, à commencer par la rue de Chanoye et du Puits pour environ 100 000 €. Et nous poursuivrons en 2023 avec la rue des Vignes et de la Fontaine (pour environ 500 000 €) et finirons par le chemin des Marnières l'année suivante. Ce sont de lourds investissements qui nous attendent et qui nous empêcheront forcément de réaliser d'autres projets, mais c'est une nécessité que de refaire ces voiries pour la sécurité de tous, d'autant plus que la commune connaît depuis 2 ans un essor immobilier conséquent avec 24 constructions.

Je mets un point d'honneur également à rénover la rampe des cerisiers (chemin qui va à la cabane de chasse). Ce chemin qui sert tant aux marcheurs, aux vététistes, aux agriculteurs et aux exploitants forestiers.

Ces projets représentent une grosse dépense, j'espère que nous pourrons les mener à bien et finir notre mandat en laissant à nos successeurs, comme l'ont fait nos prédécesseurs, une commune SAINE.

 Boris DOUBEY



-  COUVERTURE & ZINGUERIE
-  TRAITEMENT DES TUILES
-  ISOLATION DES COMBLES
-  DESSOUS DE TOIT PVC



25 410 Dannemarie/Crète – Tel 03 81 63 53 37



AB - L'Atelier Beauté

2A rue Pasteur  
25320 Montferrand-le-Château

Tel. 03 81 26 36 61

<https://app.kiute.com/ab-l-atelier-beaute>



Noël Bize

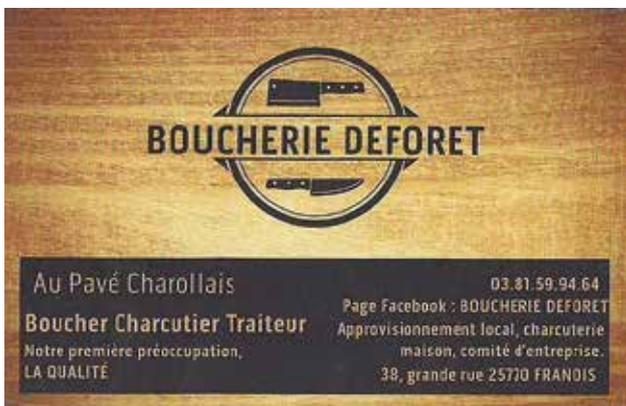
Chauffage · Sanitaire  
Énergies renouvelables

Noël Bize

Solutions de chauffage,  
énergies renouvelables & sanitaire

03 81 58 52 57  
1, rue de Fonteny  
25170 Mazerolles-le-Salin  
contact@noel-bize.fr  
www.noel-bize.fr

CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES · CHAUDIÈRE · RADIATEUR · PLANCHER CHAUFFANT  
GÉOTHERMIE · AÉROTHERMIE · SOLAIRE · GRANULÉS BOIS  
SALLE DE BAIN CLÉ EN MAIN · CHAUFFE-EAU



Au Pavé Charollais

03.81.59.94.64

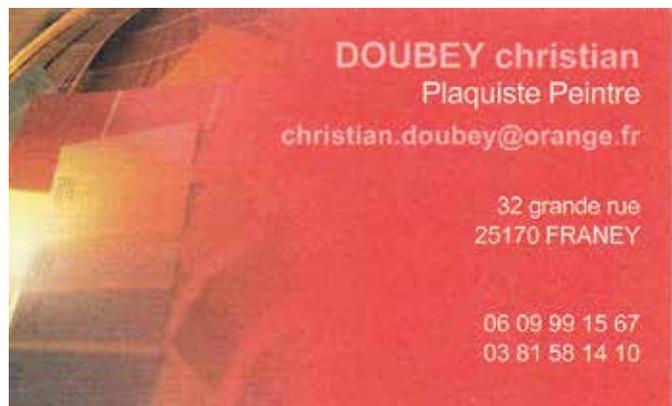
Boucher Charcutier Traiteur

Page Facebook : BOUCHERIE DEFORET

Approvisionnement local, charcuterie  
maison, comité d'entreprise.

Notre première préoccupation,  
LA QUALITE

38, grande rue 25770 FRANDIS



DOUBEY christian

Plaquiste Peintre

[christian.doubey@orange.fr](mailto:christian.doubey@orange.fr)

32 grande rue  
25170 FRANEY

06 09 99 15 67  
03 81 58 14 10



Le Four à Bois

François Robinet

- Pièces montées
- Gâteaux d'Anniversaire
- Mignardises
- Sandwicherie

14 bis Grande Rue - 25320 CHEMAUDIN

Tél. : 03 81 58 66 64



BOULANGER - PÂTISSIER - CHOCOLATIER

Horaires d'ouverture:

Ferme le lundi  
Du mardi au samedi 6h-13h et 16h-19h  
Dimanche 6h-13h

2, rue du Puits - 25115 POUILLEY LES VIGNES  
Tél. 03 81 48 69 58

Boulangerie pâtisserie Nivelle



Stylograph  
design graphique

LOGO

ÉDITION

WEB

Laura LOMBARDET

Port. 06 25 83 10 99

[laura@stylograph.fr](mailto:laura@stylograph.fr)

[www.stylograph.fr](http://www.stylograph.fr)

## 6 Conseil municipal

Les échos du Conseil



12

### S.I.V.O.S et CCVM

École intercommunale des 3 villages  
CC Val Marnaysien

26

### Informations

Informations diverses & pratiques  
Tarifs communaux salle des fêtes  
Numéros utiles

7

## Nouveautés à Villers

La fibre arrive à Villers

Panneapocket, ma commune dans ma poche !



8

### Travaux et investissements

Les illuminations au village

Étude réalignement

Pose d'anti-mousse sur le toit de la mairie

Permis de construire et déclarations préalables

Bienvenue aux nouveaux villers-buzonnais.e.s !

16

### Hommage & histoire

Lucie Baud, la doyenne du village, est décédée à 102 ans

Commémoration du 11 novembre

Le Château de Villers-Buzon et la famille Maurivard

22



### Environnement

Le Crapaud Sonneur à ventre jaune

Alerte aux chats errants

24

### Vie locale

Activités et associations

État Civil



**SURICATE**  
PHOTOGRAPHIE

**Labophoto**  
Studio photo  
reportage d'entreprise  
Famille, bébé, grossesse, mariage ...

Galerie du super U de Saint Vit  
www.suricate-photographie.fr  
suricatephotographie@gmail.com  
09-50-47-88-59

**LES EXPERTS PHOTOGRAPHES**

MAIRIE DE VILLERS-BUZON  
11 route de Besançon  
25170 VILLERS-BUZON  
Tél : 03 81 58 58 62 - 06 48 32 04 33  
mail : mairie.villers-buzon@wanadoo.fr

Commune-de-Villers-Buzon

Ont participé à la rédaction  
de ce numéro : Boris Doubey, Chantal  
Bize, Jennifer Baud, Régis Roussel, An-  
dré Ferrer, Nathalie Gibert, Julien Pelot.

Conception graphique :  
Laura Lombardet  
www.stylograph.fr  
Impression :  
Dodane, Serre-les-sapins  
Tirage : 170 ex.

La participation publicitaire  
des artisans et commerçants  
permet l'édition d'un journal  
de qualité à un prix modeste.  
Merci de penser à eux lors de  
vos achats.

# Les échos du conseil municipal 2021

Le procès-verbal officiel de chaque réunion de conseil municipal est affiché durant plusieurs jours sur le panneau, nous vous invitons à le consulter.

Vous trouverez ci-dessous un condensé des décisions prises durant l'année 2021.

## Conseil du 11 février 2021

- Convention approuvée pour le contrôle des poteaux incendie avec le SIEVO,
- Reprise des concessions en état d'abandon au cimetière communal.

## Conseil du 13 avril 2021

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 (budget communal),
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 (budget photovoltaïque),
- Affectation des résultats 2020 pour les 2 budgets,
- Amortissement des frais d'études pour le PLU,
- Vote des taxes directes locales 2021,
- Vote des budgets 2021 (communal et photovoltaïque),
- Devis VOIRIN-DENOIX (prises sur poteaux électriques),
- Cession parcelle ZA 362 chemin de la Fontaine (aire de retournement).

## Conseil du 17 juin 2021

- Devis ETPA ROUSSEL pour réalisation d'un chemin piétonnier en béton dans le cimetière communal,
- Opposition du transfert compétence PLUI à la CCVM,
- Devis CDEI pour la pose d'un miroir chemin du Marillier et pose d'une rampe chemin des Vignes.

## Conseil du 23 septembre

- Demande de subvention pour la réfection de la voirie chemin de Chanoye et chemin du Puits,
- Opposition à la dissolution du CCAS.

## Conseil du 16 novembre 2021

- Devis d'assistance ONF pour 2022,
- Affouage 2021-2022,
- Assiette, dévolution et destination des coupes de bois 2022, Devis géomètre pour délimitation chemins de Chanoye et du Puits.

Pour obtenir les informations communales par mail, il suffit d'envoyer votre adresse électronique à la mairie : [mairie.villers-buzon@wanadoo.fr](mailto:mairie.villers-buzon@wanadoo.fr)





## La fibre arrive à Villers

Ça y est l'espoir arrive enfin !!!

Comme vous avez pu le constater ces derniers temps, les travaux pour acheminer la fibre optique jusqu'à Villers ont bien débuté.

Les raccords aux maisons individuelles devraient se faire en ce début d'année 2022.

Dès que tous les raccordements seront opérationnels, nous ne manquerons pas de vous prévenir afin que chacun puisse voir directement avec ses fournisseurs l'acheminement à son domicile.

Encore un peu de patience et nous aurons la joie d'avoir enfin un vrai débit !



Application téléchargeable via l'App Store et Google Play.

Restez  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ

DISPONIBLE SUR  
Google Play

DISPONIBLE SUR  
App Store

## PanneauPocket : ma commune dans ma poche

La commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application **PanneauPocket**.

Par cet outil très simple, nous souhaitons vous tenir informés en temps réel de notre actualité au quotidien, et ainsi pouvoir vous alerter en cas de risques majeurs. Cette application vous permettra de recevoir toutes les informations relatives à la vie de la commune directement sur votre téléphone via des notifications (coupure électricité, invitations à un événement, fermeture secrétariat...).

Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre la mairie et ses citoyens.

Vous pouvez donc désormais (en plus de la page Facebook : <https://www.facebook.com/Commune-de-Villers-Buzon>) suivre en temps réel l'actualité de votre commune sur votre smartphone.

## Les illuminations au village

Afin d'apporter un peu de gaieté et de joie en période de fin d'année, l'équipe de votre conseil municipal a décidé d'investir dans des illuminations de Noël.

Coût des illuminations : 3460 € TTC

Coût de la pose de prises électriques aux poteaux : 2400 € HT

Ainsi vous aurez pu découvrir notre rue principale parée de ses plus belles couleurs !

Un grand merci à Vincent Dumetier et Pascal Bize pour leur aide.



## Pose d'anti-mousse sur le toit de la mairie

La mairie tient à remercier Monsieur GAILLARD Arnaud, responsable de la société Tuilex, qui a gracieusement appliqué un traitement anti-mousse sur le toit de la mairie.

## Étude réalignement

Nous avons également commencé à étudier la réfection des chemins de Chanoye et du Puits, ceux-ci étant à remettre en état d'urgence après l'apparition de plusieurs problèmes de chaussée.

Aussi une étude est en cours pour faire dans un premier temps un réalignement du bornage de ces deux voies. À l'issue les travaux de voiries débiteront, mais cela pas avant 2022.

## Déclarations préalables

déposées en 2021

- HAGE HASSAN Cécile  
Division de terrains
- KARJAVY Pierre  
Piscine hors-sol et cabanon
- CRETET Franck – Abri de jardin
- AIER ISOLATION pour NGUYEN Huu-Bao  
Isolation extérieure des murs
- LAMBERT Michel  
Construction véranda
- ROUSSEL Régis  
Déchets inertes excavés
- DOUBEY Paulette  
Habillage façade côté ouest
- DOUBEY Sébastien  
Couverture terrasse et abri de jardin
- ENERGY GO pour NGUYEN Huu-Bao  
Isolation extérieure des murs
- KLEVEZOU Laurent – Clôtures



## Permis de construire

déposés en 2021

Maisons individuelles :

- COTIN Benjamin et CATELIN Laura
- DOS SANTOS Edgar
- SANDRETTI Baptiste
- ROUSSELIN Stéphane
- STIUBEI Marcel
- GERMAIN Alan et CONCHIN Michelle

- BOISOT Davy
- BAULIEU Paul
- BERTOLI Geoffrey et GUGLIELMETTI Lucille
- GUGLIELMETTI Francis et GIBEY Solène
- ROUSSEL Jean-Louis et Claudine
- MÉZIÈRE Florian et VAYSSE Lucie

Maison composée de deux logements :

- REINBERGER Claire et PALLUAU Fanny



## Bienvenue aux nouveaux Villers-Buzonnais !

Nous vous souhaitons chaleureusement une bonne installation au village.

VILLERS-BUZON compte actuellement un peu plus de 300 habitants et reste un village rural. Si la majeure partie de la population travaille en ville, elle reste attachée à cette ruralité paisible et verdoyante.

Le village appartient à la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Très proche des zones commerciales de Saint-Vit ou de Châteaufarine, le village ne compte aucun commerce, mais Chemaudin, Franois ou Saint-Vit possèdent l'essentiel des commerces de proximité.

Le patrimoine du village est modeste, la plus ancienne maison est datée de 1543, l'église du XVII<sup>e</sup> siècle (avec une cloche classée du XV<sup>e</sup> siècle), les fontaines du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

VILLERS-BUZON possède une salle des fêtes, louée en priorité aux habitants.

Le Comité d'animations « LA VILLERSBUZONNE » propose des activités durant l'année (Président : M Julien PELOT).

Lorsque vous en aurez le loisir, nous vous remercions de passer au secrétariat de mairie afin de vous connaître.

## Quelques détails pratiques

### École primaire :

#### SIVOS de Villers-Buzon

Présidente Mme Jennifer BAUD  
domiciliée à Villers-Buzon.

2 classes de maternelles à Villers-Buzon,  
1 classe de primaire à Mazerolles et  
2 classes de primaire à Pouilley-Français.  
Cantine scolaire et garderie à  
Pouilley-Français.

**Ramassage scolaire :** par bus pour  
le SIVOS, le collège de Saint-Vit et  
les lycées de Besançon

### Secrétariat de mairie :

ouvert le lundi et le jeudi de 14h00 à 19h00,

**Maire :** M Boris DOUBEY,

**1<sup>er</sup> adjoint :** Mme Chantal BIZE,

**2<sup>e</sup> adjoint :** Mme Jennifer BAUD.

### Levée des ordures ménagères :

le mardi matin, tous les quinze jours pour  
le bac noir (déchets à éliminer), tous les  
quinze jours pour le bac bleu (tri sélectif).

### Pharmacie la plus proche :

RÉMY à Chemaudin ☎ 03.81.58.58.02

### Médecins :

#### Chemaudin et Vaux :

Dr RIBERE Vincent, place de la Mare  
☎ 03.81.58.57.73

#### Franois :

Dr TOITOT Philippe ☎ 03.81.59.01.01

Dr ANDRÉ Béatrice ☎ 03.81.59.08.85

#### Saint-Vit :

Dr ALLEGRETTI, FLESCHE, VERDOT, BONVALOT  
☎ 03.81.87.71.22

Dr BARTHELET, BOUVERET ☎ 03.81.55.11.33

Dr DETOUILLO, GRANDJEAN ☎ 03.81.87.52.70

### Infirmières :

#### Chemaudin et Vaux :

RIZZO, LENOIR, RENOUE ☎ 03.81.58.54.65

#### Saint-Vit :

NONOTTE, MARECHAUX, DESGRANGE  
☎ 03.81.55.16.55

ANGUE, COLLARD, LHERITIER ☎ 03.81.87.71.42

DELATRE, MAUFRAIS, SOICHEZ, HUMBERT,  
LIEVAUX ☎ 03.81.87.70.13

MONTAGNON ☎ 03.63.35.17.25

MARSOLLIER ☎ 06.87.12.83.91



## École intercommunale des 3 villages

Cette année 2021 a suivi la lignée de la précédente à savoir rythmée par les protocoles sanitaires liés au coronavirus, malheureusement toujours présent et d'autant plus en fin d'année où les cas n'ont cessé de se multiplier.

Toutefois, tout s'est très bien passé et grâce à l'implication de tous, nous n'avons dû fermer que très peu de classe (3) et nous nous en réjouissons.

Après un été bien mérité, la rentrée de septembre s'est bien déroulée. Nous comptons un effectif total de 116 élèves, répartis sur trois sites.

À noter toutefois, avec des effectifs en baisse, notre école intercommunale a subi une fermeture de classe (qui était déjà programmée l'an passé mais mis en suspens par le gouvernement grâce au covid). Cette fermeture de classe a donc eu lieu sur le site de Pouilley-Français qui ne compte désormais plus que deux classes cette année. La classe inutilisée sert actuellement de salle de musique et de danse puisque notre école a la chance de recevoir gratuitement l'enseignement de deux professeurs. Les enfants sont ravis.

La classe de CM1-CM2 de Madame Duboz a pu partir en classe verte en octobre, chose qui n'avait plus été possible depuis deux années maintenant. Nous avons également reçu une subvention afin de pouvoir équiper notre classe de CM1/CM2 de tablettes informatiques et de renouveler les postes de nos enseignantes.

Cette fin d'année est également marquée par le renouvellement des membres du bureau du SIVOS. En effet, suite à la décision de Monsieur Pothiat de démissionner de son poste de président et de celle de Madame Duc, membre titulaire représentante de la commune de Pouilley-Français, le SIVOS a donc réélu un nouveau bureau. Une nouvelle élection s'est tenue le 14 décembre 2021 avec la validation de la mise en place du nouveau bureau : Mme Jennifer Baud (présidente, élue de Villers-Buzon), Mr Julian Brelot (vice-président, élu de Pouilley-Français) et Mr Philippe Doléjal (secrétaire, élu de Mazerolles-le-Salin).

Tout au long de l'année, nous avons multiplié les réunions concernant l'avenir de notre école qui est malheureusement toujours très incertain. Le combat pour le maintien de notre école telle qu'elle est actuellement continue toujours afin que nos enfants puissent continuer leur scolarité sereinement. Affaire à suivre...

 Le SIVOS de VILLERS-BUZON

	Commune de Mazerolles-le-Salin	Commune de Pouilley-Français	CC du Val Marnaysien Commune de Villers-Buzon
Titulaires	Alain BECQUILLARD Philippe DOLEJAL	Stéphane RAMELET Julian BRELOT	Yann BEURAUD Jennifer BAUD
Suppléants	Julien SIREDEY Raphaël ROBE	Maké LEGAIN Cyril MARQUISSET	Catherine CUINET Thierry MALESIEUX



Tableau des effectifs lors de la rentrée de septembre 2021 :

École	Classe	Enfants de			Total
		Pouilley-Français	Villers-Buzon	Mazerolles-le-S	
Villers-Buzon	PS/MS	12	9	2	23
	GS/CP	15	3	3	21
Mazerolles	CP/CE1	16	3	4	23
Pouilley-Français	CE2/CM1	13	7	3	23
	CM1/CM2	17	4	5	26
<b>Total</b>		73	26	17	116
<b>Écart par rapport à l'année précédente</b>		-3	+2	-1	-2



## Notre école, un vrai combat

Comme vous l'avez tous lu et entendu (ou presque), notre école est menacée de fermeture suite à notre rattachement à la CCVM en 2017.

En effet, la CCVM ayant récupéré la compétence scolaire (c'est-à-dire que c'est elle qui paie les frais de scolarité de nos enfants, évalués à environ 25 000 €/an, soit environ 1000 € par enfant, et non la commune), a décidé de se retirer du SIVOS en 2023 et donc de faire partir nos enfants dans les écoles voisines (nos enfants seraient scolarisés au nouveau pôle scolaire de Lantenne-Vertière après validation de la future carte scolaire par l'inspection académique).

Cette situation est inacceptable pour nous, mais malheureusement, nous n'avons que bien peu de poids face à eux.

Cependant, nous ne baissons pas les bras et tentons tout pour préserver ce service qui fait vivre notre petite commune. Nous enchaînons les réunions, les rendez-vous pour tenter de trouver une entente avec la CCVM afin de nous autoriser à faire perdurer notre regroupement scolaire qui, rappelons-le, est en place depuis 1990 !

La commune a donc fait plusieurs démarches afin de savoir si un retour au Grand Besançon serait possible, en vain. Nous avons enchaîné les réunions avec l'inspection académique qui comprend notre désarroi, mais qui, là aussi, ne

peut rien pour nous, ne gérant que la scolarité « pure » des enfants. Enfin nous avons échangé avec le président de la CCVM, Monsieur Malésieux, qui lui reste ferme sur sa décision de se retirer du SIVOS, arguant un coût de scolarité élevé et un manque d'effectifs sur son secteur.

Cependant il reste ouvert à une possible convention si la commune prend en charge les frais de scolarité (réflexion en cours et étude de la légalité de cette action).

Bref, nous menons un combat bien difficile, mais ne lâcherons rien. Nous ferons notre possible pour garder cette école qui est la nôtre. Cependant nous ne sommes pas maîtres de notre destin. Et si cette bataille devait être un échec, cela n'aura pas été sans rien faire. Malheureusement, lorsqu'il s'agit de politique, nous ne sommes que bien peu de choses.

Pour autant, si l'école venait à fermer ses portes, les locaux ne resteraient pas à l'abandon puisque d'éventuels projets de réhabilitation sont en cours d'étude (MAM...).

Nous tenons à remercier ceux et celles qui ont bien voulu nous soutenir dans nos actions (mobilisation et photo à l'école pour publication dans l'Est Républicain, lettre de soutien aux parents d'élèves...) et vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier, toujours en cours.

## Projet « Mobilité douce » de la CCVM : Villers-Buzon « trace la route »

Le contexte politique actuel est favorable aux aides aux financements pour l'aménagement des liaisons dites « douces ».

Les liaisons douces sont des axes de circulation destinés aux modes de déplacement « doux », autrement appelés modes « actifs », car faisant appel à l'énergie musculaire des personnes.

Ces liaisons favorisent les modes de déplacement « non motorisés » pour inciter les citoyens à réduire leurs déplacements en véhicules motorisés dévoreurs d'énergie et polluants.

Dans ce contexte la Communauté de Commune du Val Marnaysien ambitionne le développement des liaisons douces intercommunales qui font cruellement défaut sur le territoire.

L'enquête menée à ce sujet courant 2020 par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Vallée de l'Ognon (Maison de la Nature située à Brussey) en témoigne : les habitants du territoire rechignent à de nombreux déplacements en mode doux,

car les infrastructures assurant un minimum de sécurité et de confort sont quasiment inexistantes : routes trop dangereuses, absences de pistes dédiées et balisées, infrastructures de parcage inadaptées, etc.

Depuis septembre 2021, les communes motivées peuvent donc proposer leurs projets idéaux de liaisons douces à la CCVM.

Le recueil des propositions communales une fois réalisé, la CCVM conduira une étude pour acter la faisabilité et le coût inhérent à ces projets.

Après subventionnement le reste à charge des frais financiers pour les communes devrait se limiter à hauteur de 20 %.

Notre commune n'a donc pas manqué de se positionner sur cette action en proposant à la CCVM des liaisons douces en direction de Besançon, Corcondray et Pouilley-Français.

Ces projets d'avenir s'avérant d'ores et déjà indispensables au bien-être, à la santé et à la convivialité des Villers-Buzonnais !



Exemple du projet de liaison douce proposé entre Villers-Buzon et Corcondray.

Deux tracés sont proposés.

## La doyenne du village est décédée à 102 ans



Lucie BAUD, née BIZE le 05 octobre 1919 à Bretonvillers (25), est décédée le 11 octobre 2021 à l'Ephad de Fraisans.

Lucie est arrivée à Villers-Buzon en 1939 avec ses parents agriculteurs et c'est là qu'elle a fait connaissance de son voisin Georges BAUD, fils d'une très ancienne famille d'agriculteurs du village.

Ils se sont mariés le 17 janvier 1942 et ont eu cinq enfants.

Comme beaucoup de femmes à l'époque, Lucie a eu une vie de labeur entre le travail aux champs et à l'étable, il fallait s'occuper de toute la maisonnée : éducation et soins aux enfants, cuisine, ménage, couture, jardin, conserves, basse-cour... et tout cela sans aucun jour de repos.

Georges est décédé en mai 1998 et Lucie est restée seule dans la maison familiale de la rue des Grandes Planches. Maison qu'elle a quittée en juin dernier. Après une courte hospitalisation, elle a rejoint l'Ephad de Fraisans, car malgré l'intervention d'aides à domicile et le dévouement de ses filles, elle ne pouvait plus rester seule.

Ses obsèques ont eu lieu le 15 octobre 2021 à l'église de Villers-Buzon.

 Chantal BIZE



## Commémoration du 11 novembre

Le jeudi 11 novembre 2021 a eu lieu la traditionnelle commémoration de nos anciens. Une cérémonie marquée cette année par le retour autorisé des rassemblements.

C'est donc avec un grand plaisir que nous avons pu de nouveau nous réunir autour du monument aux morts afin de célébrer la mémoire de nos disparus, morts pour la France.

Tous se sont réunis autour du maire, Monsieur Doubey Boris, qui a rendu hommage à nos anciens combattants, ainsi qu'à nos compatriotes décédés cette année pour la France. Et un hommage spécial fut adressé au dernier Compagnon de la Libération, Monsieur Hubert GERMAIN, qui nous a quitté le 12 octobre 2021.

La cérémonie s'est terminée par une minute de silence et par le chant unanime de notre hymne national.

Pour finir, tous se sont retrouvés autour d'un verre dans la salle des fêtes afin d'échanger un moment bien convivial.

Merci à tous les présents et toutes nos excuses à ceux qui n'ont pu être des nôtres suite à un problème de diffusion.



*Journée nationale  
de commémoration  
de la Victoire et de la Paix  
Hommage à tous  
les « Morts pour la France »*

## Deux photographies de 1913 : le château de Villers-Buzon et la famille Maurivard.

Un collectionneur passionné de vieux documents a eu l'amabilité de me faire parvenir ces deux clichés du photographe Jeanneret pris à Villers-Buzon, le 31 août 1913.

La photographie de la grosse maison au coin de la place est connue, reproduite par un dessin de l'abbé Garneret dans son ouvrage *Le présent d'un village, Villers-Buzon*. Au dos du cliché original, nous pouvons lire : « au château de Villers-Buzon ». Ce dernier, le plus vieux bâtiment du village, avait encore belle allure en 1913 avec sa tour et sa cour fermée. La tour, une fenêtre à meneaux, visible ici derrière l'avancée du toit, et le pan de toit fermant la cour au sud ont disparu, de même à l'intérieur des cheminées monumentales ont été arrachées pour être vendues.

Il subsiste encore deux éléments datés, l'un sur le portail d'entrée : 1784, l'autre sur la grange : 1549. Cela prouve l'ancienneté de ce « château »

dont l'histoire ancienne reste peu documentée. Comme tous les alentours, Villers-Buzon a subi, vers 1630/1640, les affres de la guerre de Dix Ans, au cours de laquelle nos villages ont été en grande partie détruits. Ensuite, est venue la reconstruction du XVIII<sup>e</sup> siècle. Vers 1830, le « château » appartenait à Jean-François Ragot, un rentier bisontin ; la propriété a été achetée en 1882 par Claude Étienne Maurivard puis par René Bornel, en 1972, enfin par Jean-François Maillard en 2007.

La tour, visible sur la photo, empiétait sur l'actuelle route départementale ; une nuit, sans crier gare, elle s'est brutalement écroulée, la date de cet événement reste imprécise, peut-être en 1916 ? Il paraît que tout le village en a respiré la poussière ! Une seule marche d'escalier en est conservée. Devant le bâtiment, on distingue vaguement huit personnes, dont un militaire en uniforme.



Photographie de Jeanneret prise à Villers-Buzon, le 31 août 1913.



Grange datée de 1549, vue depuis la cour intérieure.



Portail d'entrée daté de 1784.



La seconde photographie représente six membres de la famille Maurivard ou apparentées, posant dans le jardin en contrebas de la route. Ce cliché est dédié par le photographe en « souvenir à mes belles-sœurs ». Le militaire, présent sur les deux documents, serait Georges Maurivard ; à sa droite sa mère, Eudoxie Guyot, née à Lavernay, veuve de Jean-Pierre Maurivard depuis 1902. De l'autre côté de celle-ci son autre fils, Alphonse.

À cette époque, le premier prénom de l'état civil était assez rarement le prénom usuel, c'était souvent le deuxième ou le troisième.

Alfred, Georges, Félicien Maurivard est né le 19 avril 1891 à Villers-Buzon, fils de Jean-Pierre Maurivard et de son épouse Eudoxie, tous deux cultivateurs à Villers-Buzon. Georges est le troisième fils du couple Maurivard, l'aîné Armand est décédé en bas âge, le second Alphonse, né en 1890, a aussi fait la guerre, blessé par éclat d'obus en 1915 puis évacué pour maladie en 1918. Alphonse redevient cultivateur à Villers-Buzon et épouse Joséphine Chautemps, puis, devenu veuf, se remarie en 1954 avec la veuve Bailly, née Lucie Détey. Alphonse est décédé à Villers-Buzon, le 1<sup>er</sup> décembre 1975.

Georges Maurivard parmi les officiers et sous officiers du 172<sup>e</sup> RI, 30<sup>e</sup> compagnie.



Georges Maurivard était un solide gaillard d'un mètre 78 (la moyenne des hommes en 1914 était d'un mètre 66), noir de poil : cheveux noirs et yeux marron foncé. Appartenant à la classe 1911, il devait un service militaire de trois ans, son frère Alphonse, appartenant à la classe 1910, n'avait fait que deux ans. Georges est incorporé à Besançon le 9 octobre 1912 au 133<sup>e</sup> régiment d'infanterie puis passe au 172<sup>e</sup> RI à Belfort. Le 11 juillet 1913, il est nommé soldat de première classe, ce qui lui a sans doute valu une permission à Villers-Buzon. Il est promu caporal le 1<sup>er</sup> février 1914, avant la déclaration de guerre, et sera sergent le 6 avril 1917, « promotion bien méritée » écrit son compatriote Francis Baud dans une lettre à ses parents. Avec son régiment, Georges a combattu sur les champs de bataille les plus dangereux, d'abord en Alsace puis, pour contenir l'offensive allemande de 1914, devant Saint-Mihiel (combats de la forêt d'Apremont et du bois d'Ailly), ensuite en Champagne (butte de Souain), devant Verdun (fort de Tavannes, ouvrage de Damloup), puis dans l'Aisne, dans la Somme, à nouveau dans l'Aisne. « Chef d'escouade d'un élan merveilleux », qualifié aussi de « gradé très calme et très brave », Georges Maurivard obtient trois citations pour ses combats du 4 juillet 1916 à Verdun (une action héroïque : après la perte de son chef, il dirige une contre-attaque victorieuse pour reprendre la batterie Damloup), du 25 septembre 1916 dans la Somme et du 16 avril 1917 dans l'Aisne. Lors de ce dernier fait d'armes, son régiment participe à une attaque d'envergure dans le secteur de Soupir, au sud du fameux « chemin des

dames », opération couronnée d'un important succès local. Georges « a crânement entraîné ses hommes à l'avant des positions ennemies fortement organisées, donnant à tous le plus bel exemple de courage et de mépris du danger ». Après avoir encore combattu dans les Vosges et sur la Somme, Georges Maurivard contracte une maladie, il est réformé le 1<sup>er</sup> juin 1918 et obtiendra une pension militaire. Il reçoit également la croix de guerre, étoile de bronze et la médaille militaire. Il se retire d'abord à Villers-Buzon puis épouse Jeanne Françoise Germaine Monneur d'Abbans-Dessus. Il devient alors épicier, grande rue à Besançon. Il est décédé le 10 février 1952 à Serre-les-Sapins.

Le 16 avril 1917, jour où Georges Maurivard s'illustre sur le front, sur le même champ de bataille, à Soupir, son camarade de régiment, Lucien Viprey, né à Mazerolles, mais domicilié à Villers-Buzon (frère de Clémence, épouse Viénet) tombe au combat. C'était aussi un brave, « soldat d'un courage au-dessus de tout éloge », selon sa citation. Il a d'ailleurs obtenu deux citations, à l'ordre de l'armée le 9 octobre 1915 et à l'ordre du régiment le jour de sa mort ; il fut décoré de la croix de guerre, étoile de bronze et vermeil.

Ces vieux clichés permettent de reconstituer une tranche du passé du village et d'évoquer ces Anciens plongés malgré eux dans l'horreur d'une épouvantable guerre mondiale. Ils y ont combattu bravement, certains d'entre eux écrivant une page d'histoire avant d'y laisser la vie ou de revenir humblement au pays.



## La Villersbuzonne Association d'animation



Décidément 2020 et 2021 ne seront pas des années à retenir pour les activités proposées par « La Villersbuzonne ».

En effet, depuis cette crise sanitaire, l'organisation de manifestations est très compliquée aussi bien en extérieur qu'en intérieur. Au début de l'automne, grâce à la vaccination et au respect des gestes barrières, la pandémie semblait s'éloigner et de ce fait, nous avons pu organiser le 4 décembre, une rencontre conviviale entre les habitants de la commune autour d'un « vin chaud », où nous avons fait connaissance des nouveaux arrivants.

À cette même date s'est ajouté le traditionnel sapin et la pose de ses décorations par les enfants du village. Un après-midi chaleureux où les enfants ont pu de nouveau retrouver la joie de se réunir pour bricoler et décorer leur sapin. Un goûter leur a été offert par l'association afin de clôturer cette journée de la plus belle des manières.

Malgré cela, nous sommes encore bien loin des différentes idées de festivités émises par les personnes présentes lors de la dernière réunion.

Espérant que la Covid de fin d'année sera de courte durée et en attendant la reprise des activités, prenez bien soin de vous et de vos proches.

Au nom des membres de l'association, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2022.

 Le Président, Julien Pelot

La Villersbuzonne est une association à but non lucratif qui vous propose diverses animations, aussi bien culturelles que sportives ou festives, pour les petits comme pour les grands.

Si la situation sanitaire le permet, les projets de chasse aux œufs pour les enfants, ainsi que la décoration du sapin du village pour les fêtes de fin d'année seront renouvelés.

Sans cesse à la recherche de nouveauté, nous comptons sur vous pour venir nous proposer des idées pour animer et faire vivre notre village.



## Alerte aux chats errants

Nous remarquons que depuis quelque temps maintenant la population de chats errants ne cesse d'augmenter dans le village.

Nous tenons à vous rappeler que tous les chats devraient être stérilisés afin d'avoir le contrôle sur leur prolifération. Car rappelons que pour exemple, en quatre ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons ! Le chiffre a de quoi donner le tournis, même aux amoureux des félins.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire afin que nous ne soyons pas envahis et que la situation ne devienne dramatique.

Une stérilisation coûte en moyenne 100 à 130 € pour un chaton femelle, contre 50 à 70 € pour un chaton mâle. Cette intervention peut être faite dès les 6 mois, âge à partir duquel les félins peuvent commencer à avoir des portées.

Si personne ne fait rien, ces frais devront être à la charge de la commune qui devra faire appel à une association pour la stérilisation de ces chats errants, ce qui fera une dépense supplémentaire dans le budget.

Dernier point de rappel : il est formellement interdit de nourrir les chats errants ! (cf. ci-dessous avec un extrait du règlement sanitaire du département du Doubs)

Si vous prenez la responsabilité de nourrir les chats errants, vous devez également prendre des dispositions pour qu'ils soient stérilisés. Sinon vous encouragez une augmentation énorme de leur population et l'introduction d'autres chats dans cette vie incertaine et précaire.

Merci à tous pour votre compréhension et implication.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'une association qui recueille les chats errants :



**L'Arche de Ploum**  
24 rue du Four à Chaux,  
25320 Torpes

Email :  
cha-ronronne@yahoo.com

### Extraits du règlement Sanitaire Départemental du Doubs

(arrêté préfectoral du 15/09/1982 modifié le 02/04/2019).

#### Article 26 - Présence d'animaux dans les habitations, leurs dépendances, leurs abords et les locaux communs.

Sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur, il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs des animaux de toutes espèces, dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé, pourraient porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité des habitations ou de leur voisinage.

Il est de même interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage.

#### Article 120 - Jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels.

Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

#### Article 162 - Pénalités

Les infractions au Règlement Sanitaire Départemental sont désormais passibles d'une amende de 3<sup>e</sup> classe – décret 2003-462 du 21 mai 2003 (450 € au maximum - article 131-13 du Code pénal).



Crapaud Sonneur manipulé par un scientifique autorisé.



Notre ami, peignard et quasi invisible dans son milieu.

## Le crapaud sonneur à ventre jaune

Une espèce insoupçonnée, remarquable, patrimoniale, protégée, mais vulnérable à Villers-buzon.

Une simple ornière remplie d'eau croupie quelque part dans un champ. Ce vulgaire trou d'eau abrite la vie un peu sonnée du crapaud Sonneur à ventre jaune.

Ce petit crapaud est aussi petit, voire plus petit que votre petit doigt ! Il ne mesure que de 4 à 5 cm de longueur.

Déjà discret par sa taille il l'est d'autant plus par la couleur de son corps brun-gris identique au fond argileux de son ornière milieu de vie.

Un camouflage parfait qui le rend invisible au regard exercé d'un amateur de nature, d'une personne qui se balade la tête penchée sur son portable ou d'un maître qui promène son chien depuis sa voiture...

Qui plus est, cet anoure\* a un chant d'amour fluet à souhait : de petits cris réguliers seulement audibles jusqu'à quelques mètres « hou, hou, hou, hou »... pas comme la grenouille verte qui chante aussi fort qu'une musique à la salle des fêtes !

En parlant d'amour, les crapauds et crapaudes Sonneur ont une particularité bien glamour, mais qui n'a rien d'une parade nuptiale :

### \*anoure :

pour faire simple, c'est un amphibien dépourvu de queue (crapauds, grenouilles, etc.) à différencier des Urodèles qui sont des amphibiens pourvus de queue (tritons, salamandres, etc.).

la pupille de l'œil prend souvent la forme d'un cœur ! Avouez, cela n'est pas banal !

Cet hiver, à l'instant où vous lisez ces mots bien au chaud, pensez au crapaud Sonneur qui au même moment est tranquillement établi sous une pierre, une souche d'arbre, dans la vase de son ornière, sous la surface forestière, dans une fissure du sol ou au plus profond d'une galerie de campagnol.

Et quand vous transpirez durant les caniculaires journées d'été, lui trouve refuge dans ces mêmes abris frais et humidifiés.

Sonné le crapaud Sonneur... mais pas fou !

Quant à savoir pourquoi il est appelé Sonneur à ventre jaune :

- Moyen n° 1 - « Potasser des bouquins » (ex : page internet Wikipédia « Sonneur à ventre jaune ».)
- Moyen n° 2 - « Sortir les brodequins ! »

Mais si le trouvez, observez-le de loin et tout ira bien !

✍ Régis Roussel

## TAO KUNG

Association Mouvement et harmonie

Les cours de Tao Kung ont lieu à la **salle des fêtes, le mardi de 18h à 9h30 et de 19h45 à 21h15** : postures, respirations, étirements, marches pour libérer les tensions, apaiser, assouplir et apporter détente, bien être et vitalité.

L'apprentissage des 4 listes : séries de 9 mouvements répétés et des mouvements longs, enchainements dans une gestuelle de plus en plus fluide et harmonieuse au fil de la pratique qui développent concentration, coordination, équilibre.



Contact

Pali Penfornis : 06 86 59 90 75

Colette Pretet : 06 03 96 15 34



## La marche : toujours le meilleur remède !

En sollicitant les muscles, la respiration, la circulation sanguine, etc., la marche a naturellement des effets bénéfiques sur notre corps. Une bonne paire de chaussures suffit. C'est une activité qui ne coûte donc presque rien. On peut la pratiquer n'importe où, à tout âge, et quel que soit son niveau de condition physique. Alors plus d'excuses, à vos baskets



**Rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes tous les mardis et jeudis à 14h00 !**



**Rendez-vous tous les lundis dès 14h00 !**

## Les grands aussi ont besoin de jouer !

Lâcher le ménage, le tracas de la vie, le panier de lavage pour... jouer, tout simplement. Loin d'être fou, c'est même essentiel pour notre santé.

Pour les adultes, le jeu peut sembler sans but, voire inutile. Pourtant, il serait indispensable à tous, et ses bienfaits sont indéniables : réduction du stress, stimulation intellectuelle, développement de la créativité, connexion avec les autres, etc.

C'est pourquoi une fois par semaine est organisé à la salle de convivialité (ruelle Lonchamp) un après-midi récréatif. Il n'est pas trop tard pour renouer avec les plaisirs simples du jeu !



## Naissances

Malonn SCARPULLA,  
le 04/04/2021



Maxence DUCREY,  
le 01/05/2021



Alix GAILLARD,  
le 09/10/2021



Lenny REGNAULT,  
le 17/12/2021



## Mariage

BAUD Vincent &  
FLEURIAU Jennifer,  
le 24/07/2021

## Décès

- BIZE Lucie épouse BAUD,  
le 11/10/2021
- FOSSATI Nathalie épouse  
MARCHE, le 14/12/2021

FOSSATI Nathalie,  
le 14/12/2021



Patrick Marche tient à remercier les habitants du village pour leur soutien moral pendant cette période difficile, ainsi que les personnes qui ont aidé à préparer l'église et la salle des fêtes. Merci.

## Horaires de tontes et travaux de bricolage

En nous référant à l'article 7 de l'arrêté préfectoral 2005-1904-01841 du 19 avril 2005 (complété par l'arrêté municipal du 24/11/2016), nous vous rappelons que **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



## Feux en plein air

**Le brûlage en plein air, de déchets ou détritux de toute nature (même de jardin), est rigoureusement interdit en agglomération.**

Art 23-3 du règlement sanitaire départemental, arrêté préfectoral du 15 septembre 1982 en vigueur au 21 mars 2005.

**Les chiens ne doivent pas divaguer et faire leurs besoins sur les trottoirs, les places ou les pelouses.**

**Lors de ces sorties, le chien doit être tenu en laisse.**

Nous remercions les propriétaires de chiens d'utiliser des sacs lors de la sortie de leurs compagnons pour ramasser les déjections afin que nous profitons tous d'un environnement agréable.

**Attention : Les aboiements nocturnes sont amendables !**

Pour le bien de tous, merci de faire le nécessaire afin que les aboiements de vos compagnons ne nuisent pas le voisinage.



## Tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le week-end :

- Personne ayant sa résidence principale à Villers-Buzon 200 €
- Personne habitant dans les communes du SIVOS (Mazerolles et Pouilley-Français) 280 €
- Personne extérieure 400 €

Pour le soir du Nouvel An aux personnes de Villers-Buzon 200 €

Location ponctuelle en journée ou soirée de la semaine (du lundi au jeudi soir inclus) aux associations extérieures ou particuliers. 80 €



### L'actualité dans votre commune

Suivez toute son actualité, venez échanger des idées, discuter ou prendre des informations sur notre page à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/Communedevillersbuzon>



Pour obtenir les informations communales par mail, il suffit d'envoyer votre adresse électronique à la mairie : [mairie.villers-buzon@wanadoo.fr](mailto:mairie.villers-buzon@wanadoo.fr)

## Numéros utiles

### MAIRIE DE VILLERS-BUZON

Les lundis et jeudis de 14h à 19h  
Permanence du Maire les lundis et jeudis de 17h30 à 19h

11 route de Besançon, 25170 VILLERS-BUZON  
mail : [mairie.villers-buzon@wanadoo.fr](mailto:mairie.villers-buzon@wanadoo.fr)

☎ 03 81 58 58 62 - 06 48 32 04 33

### BRIGADE DE GENDARMERIE ☎ 17

Rue des Castors 25410 SAINT-VIT

### POMPIERS ☎ 18

### SAMU AU C.H.U ☎ 15

### PHARMACIE DE GARDE ☎ 3237

### MÉDECIN DE GARDE ☎ 3966

### CENTRE HOSPITALIER

Universitaire de Besançon  
3 boulevard Fleming 25000 BESANÇON

☎ 03 81 66 81 66

### SOS MÉDECINS BESANÇON

20 avenue Île-de-France 25000 BESANÇON  
Ouvert 7j/7, 24h/24, 365j/an

Tél National. **3624** (0,15 €/min)

Tél local. **0 826 88 24 24**

### CENTRE ANTI-POISON STRASBOURG

☎ 03.88.37.37.37

### CENTRE ANTI-POISON LYON

☎ 04.72.11.69.11



*Les conseillers municipaux  
vous souhaitent  
une bonne année 2022 !*